



L'économie wallonne : les voies d'une transformation accélérée

Philippe Destatte,
directeur général de l'Institut Destrée

3 novembre 2014

Le nouveau ministre-président issu des élections du 25 mai 2014 lançait deux signaux lors des fêtes de Wallonie¹. D'une part, Paul Magnette déclarait au journal *L'Echo* le 20 septembre que *La Wallonie ne se redresse pas assez vite*, et qu'il fallait accélérer le mouvement². D'autre part, dans son discours prononcé à Namur le même jour, le Ministre-Président soulignait que, s'il entendait *les appels à la rupture, au changement*, la vraie audace était d'y résister : *quand on a développé une stratégie efficace, et toutes les évaluations reconnaissent que c'est le cas du Plan Marshall, la vraie audace c'est de résister à la tentation du changement pour le changement, et de maintenir le cap. L'économie wallonne a besoin de clarté et de prévisibilité*³. Ces positionnements, qui ne sont contradictoires qu'en apparence, peuvent nous éclairer sur les chemins qui s'offrent désormais aux politiques régionales.

En effet, au moment où une nouvelle manne de compétences est transférée aux entités fédérées suite aux accords institutionnels d'octobre 2011, il est utile de rappeler ce que le professeur Michel Quévit écrivait en 1978, à savoir que *l'autonomie de la Région wallonne ne suffit pas à jeter les bases d'un redéploiement industriel. Il faut de profondes réformes structurelles qui garantissent à la Wallonie le maintien d'une capacité d'action financière dans le cadre d'une politique industrielle valorisant les ressources humaines, matérielles et technologiques de sa région*⁴. Ce discours, aux relents renardistes, est celui qui va être tenu dans de nombreux cénacles par plusieurs experts, y compris par le patron du RIDER dans le cadre des congrès prospectifs *La Wallonie au futur* qu'il co-animera de 1986 à 2003. Ces travaux, comme d'autres, auxquels l'Institut Destrée a contribué ou pas, ont été à la base des stratégies de reconversion qui ont été mises en place à partir de la fin des années 1990. Ce qu'il faut constater aujourd'hui c'est que l'ensemble de ces efforts ont consolidé le tissu économique et social de la Wallonie, ont profondément transformé notre région, ont fait émerger une véritable société d'acteurs - ce qui était une des ambitions de *La Wallonie au futur* -, ont multiplié les instruments pertinents de reconversion et de développement, ont empêché tout nouvel affaissement économique et mis en place les bases d'un redéploiement futur.

Ces efforts n'ont toutefois pas permis le redressement rapide et global de la Wallonie. C'est ce que montre bien l'évolution du PIB par habitant jusqu'en 2012, en tenant compte de toutes les limites que l'on connaît à cet indicateur.

Ayant dit et écrit cela, il faut pouvoir affirmer avec Paul Magnette la nécessité d'*accélérer le*

¹ Ce texte constitue la mise au net de la conférence que j'ai présentée le 3 novembre 2014 à l'Université de Mons dans le cadre du Forum financier de la Banque nationale de Belgique. Les données, certes récentes, n'ont pas été actualisées en 2015. Le Powerpoint de base a fait l'objet d'une diffusion sur le moment même par la BNB.

² Paul Magnette : "La Wallonie ne se redresse pas assez vite", Interview par François-Xavier Lefèvre, dans *L'Echo*, 20 septembre 2014, p. 5.

³ <http://gouvernement.wallonie.be/f-tes-de-wallonie-discours-du-ministre-pr-sident-paul-magnette>.

⁴ Michel QUEVIT, *Les causes du déclin wallon*, p. 289, Bruxelles, Vie ouvrière, 1978.

*mouvement*⁵. La Déclaration de Politique régionale donne des pistes concrètes pour mettre en oeuvre cette volonté. Je les ai présentées ailleurs, en réponse à cinq enjeux précis⁶, et je les aurai bien entendu à l'esprit en envisageant les voies d'une transformation. Mon ambition ici est d'aller plus loin, sinon mon apport n'aurait que peu d'intérêt.

Mon exposé s'articulera en trois temps.

Le premier pour rappeler que, si nous sommes bien sortis du déclin, la situation de la Wallonie appelle bien une transformation accélérée.

Le deuxième pour évoquer quelles pourraient être, selon moi, quelques-unes des voies de cette transformation.

La troisième pour conclure sur l'idée d'une nouvelle bifurcation.

1. La Wallonie est sortie du déclin mais ne s'est pas redressée

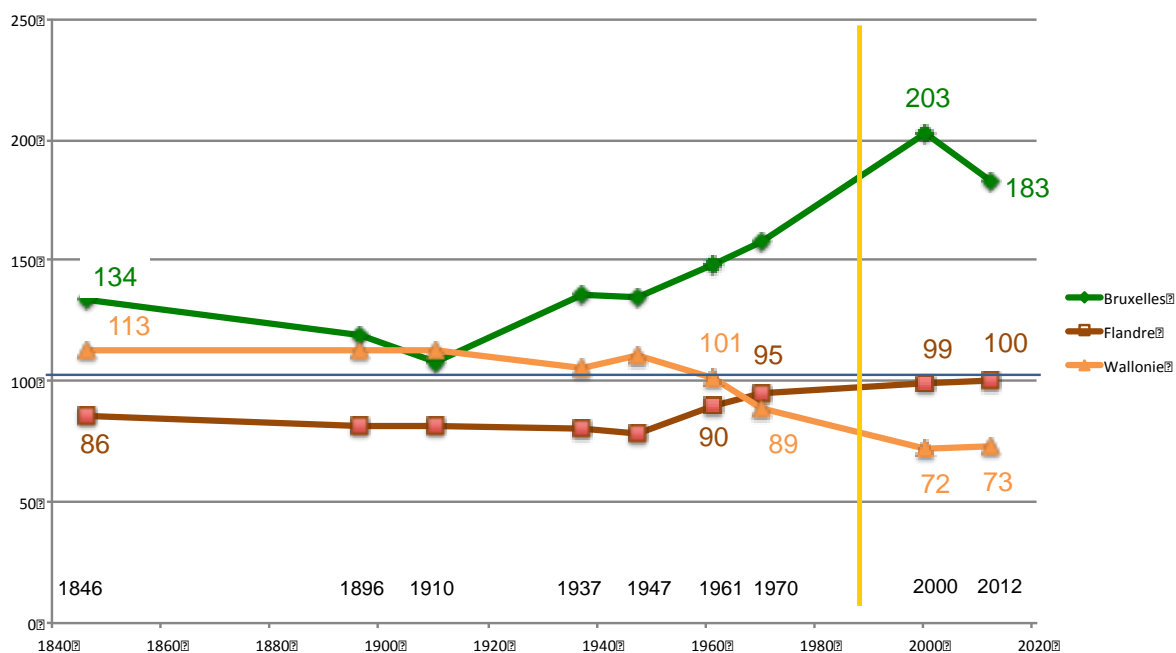
Le temps long est le temps des sages, aimait répéter le grand historien français Fernand Braudel. Un regard sur l'indice du Produit intérieur brut estimé par habitant des trois régions rapportées à la Belgique (= 100) depuis la fin de la Révolution industrielle (1846-2012) montre en effet que la Wallonie a cessé de décliner, a stabilisé son évolution, et peut-être même amorcé un très léger redressement⁷.

⁵ Paul Magnette : "La Wallonie ne se redresse pas assez vite", ... - Voir aussi la déclaration de Paul Magnette dans l'interview donnée à Martin Buxant sur Bel RTL, le 13 novembre 2014 : *Il y a un redressement trop lent qu'il faut accélérer*.

⁶ Philippe DESTATTE, *Cinq enjeux majeurs pour la législature wallonne*, Blog PhD2050, 16 septembre 2014, <https://phd2050.wordpress.com/2014/09/16/5enjeux/>

⁷ Benoît BAYENET, Henri CAPRON & Philippe LIEGEOIS, *Voyage au cœur de la Belgique fédérale*, dans B. BAYENET, H. CAPRON & Ph. LIEGEOIS dir., *L'Espace Wallonie-Bruxelles, Voyage au bout de la Belgique*, p. 355, Bruxelles, DE Boeck & Larcier, 2007. Avec des compléments ICN et calculs propres. (INS 1846-1981), ICN, 2005, 2008 + ICN, 2014.

Produit intérieur brut estimé par habitant de la Belgique et de ses régions (1846-2012) - Indices BE=100



Bayenet, Capron & Liégeois, 2007 (INS 1846-1981) ICN, 2005, 2008 ICN, 2014

Un regard plus précis sur l'évolution du Produit intérieur brut par habitant de la Belgique et de la Wallonie, en euros, de 1995 à 2012, sur base des comptes régionaux 2014 de l'Institut des Comptes nationaux (ICN) nous montre que le Produit intérieur brut par habitant de la Wallonie, prix courants, indices Belgique = 100 se maintient dans une fourchette de 71,9 (2002) à 73,6 (1996) depuis 1995 (73,5) jusqu'en 2012 (73,1). On pourra faire remarquer que le PIB est ici à prix courants mais si on le fait passer à prix constants, on ne gagne guère plus d'un point en 2011 : 74,2 % de la moyenne belge⁸. Dans tous les cas, on constate que, sous la barre des 75 % du PIB belge depuis les années 1990, malgré ses efforts, la Wallonie ne parvient pas à émerger au-dessus de ce niveau. Dit autrement, la part relative du PIB wallon qui était passée en dessus des 30 % du PIB dans les années 1950 (prix constants, séries lissées) n'a plus refranchi ce niveau⁹.

Cette absence de décollage est à mettre en parallèle avec les sept plans stratégiques de redéploiement économique qui ont été lancés en Wallonie pendant cette période : Déclaration de Politique régionale complémentaire de 1997, Contrat d'Avenir pour la Wallonie de 1999-2000, Contrat d'Avenir actualisé de 2002, Contrat révisé en 2004, Plan Marshall de 2005, Plan Marshall 2.vert de 2009, Plan Marshall 2022 de 2012, ainsi que des programmes d'actions portés par les Fonds structurels européens pour un montant de 11,2 milliards d'€ - à prix constants 2005 - de 1989 à 2013¹⁰. Si le montant des investissements affectés au Contrat d'Avenir durant ses premières années, faits surtout de réaffectations de

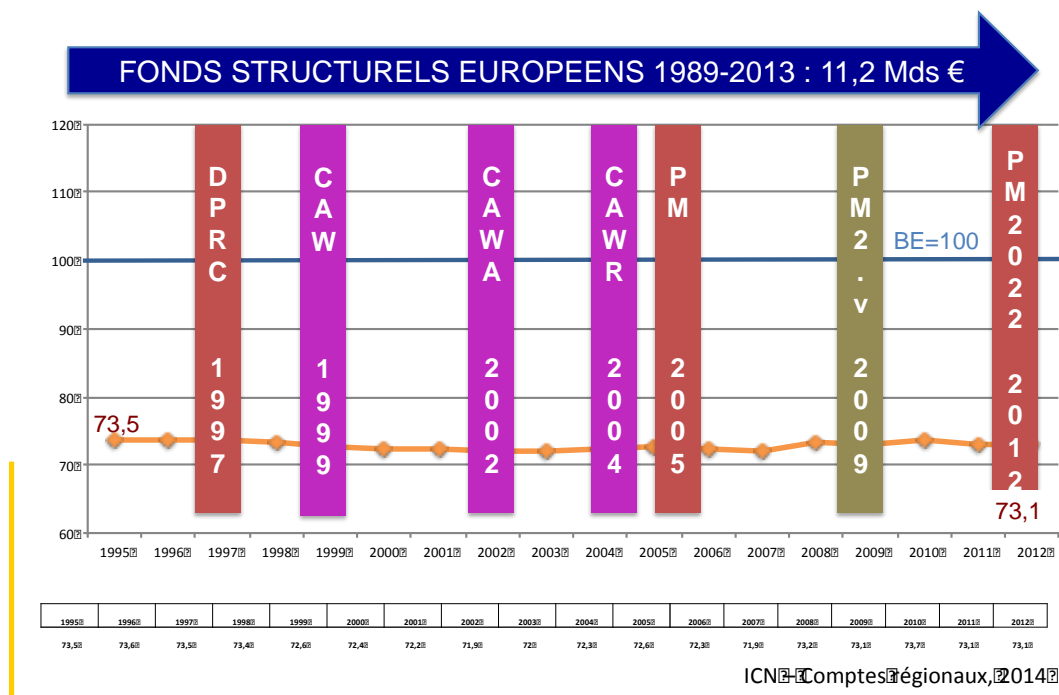
8 Conférence de Giuseppe Pagano au Forum financier à Namur, le 11 février 2013. - Philippe DESTATTE, *Les conditions d'un redéploiement de la Wallonie*, Blog Phd2050, Hour-en-Famenne, 16 février 2014, <https://phd2050.wordpress.com/2014/02/16/redeploiement/>.

9 Michel MIGNOLET et Marie-Eve MULQUIN, *PIB et PRB de la Wallonie : des diagnostics contrastés*, dans *Regards économiques*, Juin 2005, n° 31, p. 10. (PIB des trois régions belges, Parts régionales sur base des statistiques brutes, en monnaie constante et Parts relatives des PIB régionaux à prix constants) 1955-2003, INS, ICN, calculs CREW.

10 Henri CAPRON, *L'économie wallonne, une nouvelle dynamique de développement*, dans Marc GERMAIN et René ROBAYE éd., *L'état de la Wallonie, Portrait d'un pays et de ses habitants*, p. 344, Namur, Editions namuroises - Institut Destrée, 2012.

moyens, reste difficile à établir avec précision, on peut néanmoins l'estimer à un peu moins d'un milliard d'euros. Pour ce qui concerne le Plan Marshall, durant la période 2004-2009, on atteint 1,6 milliards et pour 2009-2014, 2,8 milliards (y compris les financements dits alternatifs). On peut donc considérer qu'environ 5,5 milliards ont été affectés, en plus des politiques structurelles européennes auxquelles la Région wallonne apporte une large contribution additionnelle, aux stratégies de redéploiements de la Wallonie, de 2000 à 2014. Ce montant, apparemment considérable, reste toutefois de l'ordre de 5 à 7 % si on le rapporte au budget régional annuel ¹¹.

Les stratégies de redéploiement de la Wallonie depuis 1997



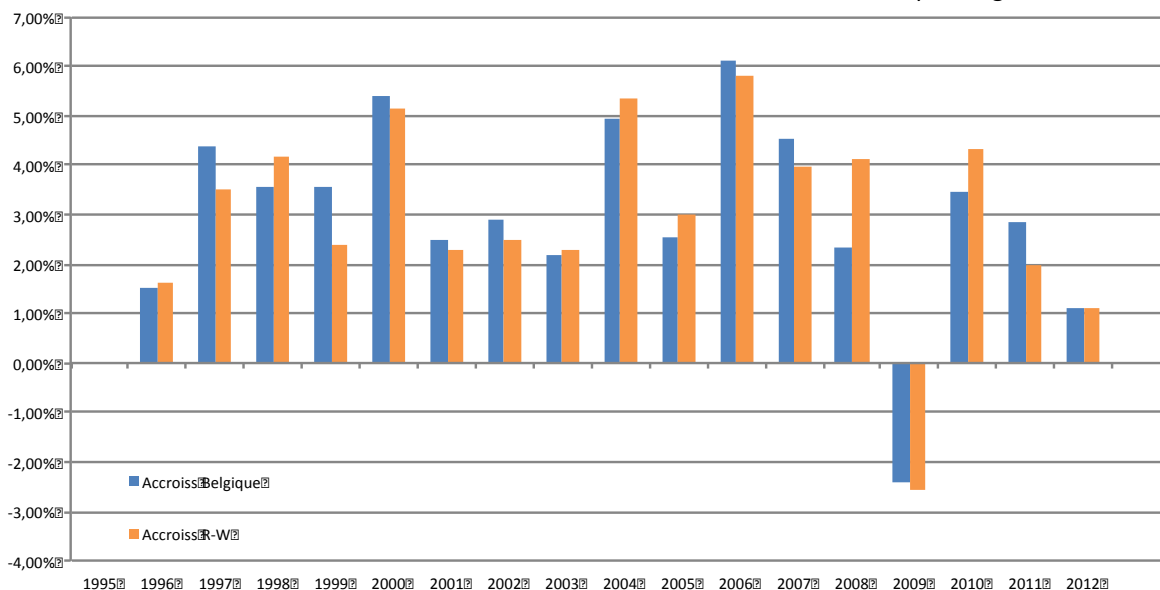
On souligne parfois que les performances de la Wallonie en matière de PIB par habitant se marquent surtout dans les accroissements annuels en % comparés à la Belgique. En faisant l'exercice pour la période 1995-2012, on observe en fait que la Wallonie ne fait mieux qu'en 1996, 1998, 2004, 2005 et 2010 ¹². Le calcul des accroissements moyens du PIB par habitant en % sur les périodes 1995-1999, 1999-2004, 2004-2008, 2008-2012, fait apparaître que la Wallonie n'a mieux performé que la Belgique que lors de la période 2004-2008.

11 H. CAPRON, *op. cit.*, p. 344-345. - Philippe DESTATTE et Serge ROLAND, *Le Contrat d'avenir pour la Wallonie, Un essai de contractualisation pour une nouvelle gouvernance régionale (1999-2001)*, Working Paper, Mars 2002.

12 ICN, *Comptes régionaux*, 2014, nos propres calculs.

Produit intérieur brut par habitant, accroissements annuels en % comparés de la Belgique et de la Wallonie (1995-2012)

ICN - Comptes régionaux, 2014

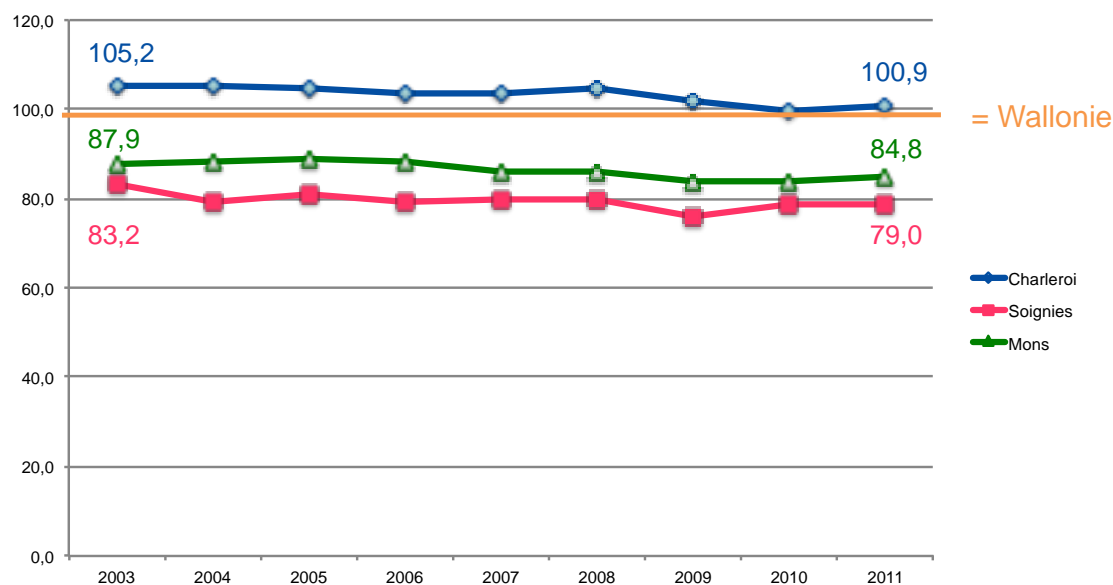


	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Belgique	20.498	20.814	21.725	22.500	23.297	24.557	25.167	25.903	26.470	27.783	28.490	30.227	31.604	32.341	31.554	32.650	33.588	33.962
Accroissements Belgique	#	1,54%	4,38%	3,57%	3,54%	5,41%	2,48%	2,92%	2,19%	4,95%	2,55%	6,10%	4,56%	2,33%	-2,43%	3,47%	2,87%	1,11%
Région wallonne	15.066	15.312	15.852	16.510	16.905	17.772	18.174	18.628	19.052	20.072	20.670	21.869	22.732	23.670	23.059	24.061	24.539	24.811
Accroissements R-W	#	1,63%	3,53%	4,15%	2,39%	5,13%	2,26%	2,47%	2,30%	5,35%	2,98%	5,80%	3,95%	4,13%	-2,58%	4,35%	1,99%	1,11%

Si l'on observe la manière dont ces évolutions se marquent au niveau territorial, par exemple dans le Cœur du Hainaut, dans lequel nous travaillons depuis plusieurs années, la difficulté est d'abord statistique puisque les données ne sont pas formatées sur cet espace de 25 communes. En examinant les trois arrondissements de Mons, Soignies et Charleroi qui couvrent ce territoire mais en débordent largement, seul le dernier arrondissement atteint, sur la période 2003-2011, la moyenne du PIB wallon en passant de 105,2 à 100,9 (Wallonie=100), l'arrondissement de Mons passant de 87,9 à 84,8 et celui de Soignies - qui comprend les régions de La Louvière et du Centre - de 83,2 à 79 % de la moyenne wallonne¹³. Nous n'ignorons évidemment pas que ces territoires sont probablement les plus difficiles en matière de reconversion industrielle en Wallonie.

13 ICN et IWEPS, 27 juin 2013.

Produit intérieur brut par habitant, en indices (2003-2011)



	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Charleroi	105,2	105,6	104,9	103,8	103,9	104,6	102,0	99,5	100,9
Soignies	83,2	79,1	81,0	79,4	79,7	80,0	76,0	78,7	79,0
Mons	87,9	88,6	88,8	88,5	86,3	86,1	83,9	83,9	84,8

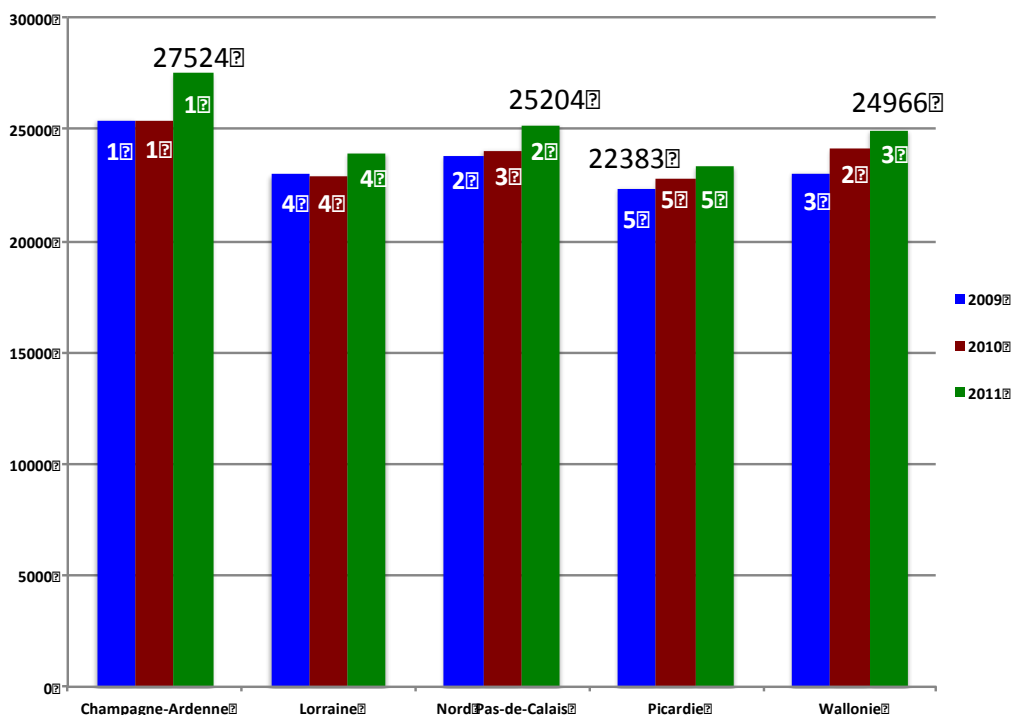
Sources : ICN et IWEPS
27/06/2013

Ces constats ne signifient évidemment pas que les politiques tant régionales qu'européennes qui ont été menées aient été mal conçues, inefficaces ou inefficaces. L'absence de décollage est aussi une stabilisation dans un contexte international, et en particulier européen, peu favorable. Nul ne peut prétendre en effet que ces efforts importants aient été inutiles. Nous pensons même pour notre part qu'ils s'inscrivent dans les politiques volontaristes considérables qui ont été menées par les élus et élus wallons, de manière de plus en plus émancipée et autonome du gouvernement central puis fédéral depuis 1968¹⁴.

La comparaison de l'évolution économique de la Wallonie avec Bruxelles et la Flandre étant peu pertinente hors de la géopolitique belge, il est intéressant de la mettre en parallèle avec les régions françaises voisines. Ainsi, lorsqu'on aligne les PIB par habitants de ces régions de 2009 à 2011, on observe que, si la Champagne-Ardenne (27.524 € en 2011) performe le mieux et la Picardie le moins bien, la Lorraine occupant la quatrième place de cette série de régions, la Wallonie (24.966 € en 2011) et le Nord Pas-de-Calais (25204 €) ont des évolutions semblables, alternant leur positionnement sur les deuxième et troisième places. Les chiffres 2012 - à confirmer -, placent la Wallonie en troisième position (24811 €) contre 24.866 € au Nord Pas-de-Calais.

14 Ph. DESTATTE, *La Région wallonne, L'histoire d'un redéploiement économique et social*, dans Marnix BEYENS et Ph. DESTATTE, *Un autre pays, Nouvelle Histoire de Belgique (1970-2000)*, p. 209-278, Bruxelles, Le Cri, 2009.

Comparaison du PIB par habitant de la Wallonie avec les régions françaises limitrophes, (2009-2011)



Sources : INSEE & ICN 10/2014

Si on peut mettre au crédit de Michel Quévit d'avoir décortiqué le déclin de la Wallonie au point que son nom ait longtemps été associé aux causes de cet affaissement, il faut lui reconnaître d'avoir été de ceux qui ont perçu les changements intervenus dans la période entre 1986 et 1991 dans laquelle, comme il l'indiquait en 1995, *la Wallonie est sortie de sa première phase de restructuration défensive et a réalisé des ruptures culturelles importantes qui lui ont permis d'intégrer dans son approche de développement les nouvelles réalités de son environnement économique : globalisation, nouveaux modes de production, primauté des facteurs immatériels, etc.*¹⁵ J'ai moi même insisté, dans un exposé présenté à l'OCDE en 2000, puis publié par la DATAR l'année suivante, sur ce tournant de 1986, que les acteurs eux-mêmes avaient perçu. Que l'on lise les déclarations d'Arnaud Decléty, de Melchior Wathélet, de Philippe Busquin ou du président de l'UWE de l'époque, Michel Vanderstrick dans *Wallonie 86*, la revue du Conseil économique et social régional wallon¹⁶. Certes, cette inversion de tendance marque le pas après le retournement conjoncturel de 1990 et, si on observe une stagnation depuis la fin du siècle dernier, le déclin, c'est-à-dire la régression qui affectait la Wallonie, et plus particulièrement ses pôles de développement traditionnels, depuis le sortir de la Deuxième Guerre mondiale, paraissent bien s'être arrêtés. Les réponses régionales ont bien été essentiellement institutionnelles et défensives, même si quelques initiatives importantes ont été prises, par exemple dans le domaine des processus d'innovation. N'oublions pas du reste que, si un embryon de pouvoir et de politique économique régionale existe depuis la fin des années soixante et, surtout, depuis 1974, les secteurs nationaux, parmi lesquels la sidérurgie, restent gérés par le fédéral jusqu'en 1987.

¹⁵ Michel QUEVIT et Vincent LEPAGE, *La Wallonie, Une région économique en mutation*, dans Freddy JORIS et Natalie ARCHAMBEAU, *Wallonie, Atouts et références d'une région*, p. 236, Namur, Gouvernement wallon, 1995.

¹⁶ *Wallonie 86*, 3-4, 1986. - Philippe DESTATTE, *Les questions ouvertes de la prospective wallonne ou quand la société civile appelle le changement*, dans *Territoires 2020*, Revue d'études et de prospective de la DATAR, p. 139-153, Paris, La Documentation française, 1^{er} trimestre 2001. - M. BEYEN et Ph. DESTATTE, *Un autre pays, Nouvelle Histoire de Belgique 1970-2000*, ... p. 254 sv.

Lors d'une conférence organisée, le 11 février 2013, à Namur, par le Forum financier, Joseph Pagano avait déjà insisté sur la chaîne causale qui handicape l'économie de la Wallonie, plombe son redressement mais permet également d'identifier les facteurs sur lesquels il faut activer les remèdes. Contrairement aux idées reçues, la capacité des Wallons à capter de la valeur ajoutée produite en dehors de la région est réelle, notamment par une mobilité de l'emploi vers Bruxelles, la Flandre et l'étranger, et joue favorablement puisque, au delà du PIB wallon, l'indice du revenu primaire s'élève à un niveau supérieur au PIB : 87,2 % de la moyenne belge. La différence entre ce niveau et le revenu disponible des Wallons (90,7 % de la moyenne belge en 2010) est constituée de la solidarité implicite. Toutefois, c'est le cumul de la faiblesse de la productivité et le bas niveau du taux d'emploi (84 % de la moyenne belge) qui continuent à handicaper le PIB par habitant en Wallonie. Si la productivité régionale est plus faible que la moyenne belge (88 %), c'est à la fois à cause de la relative petitesse de la taille des entreprises wallonnes (97,21 % de la moyenne belge) et du manque de vigueur de la dynamique entrepreneuriale wallonne (86 % de la moyenne belge), le taux de création des entreprises étant élevé (104,26 % en 2012) mais contrecarré par un taux de disparition plus élevé que la moyenne belge (109 %) ¹⁷.

2. Les voies d'une transformation accélérée

Ma conviction en effet est que, en l'état, la Déclaration de Politique régionale 2014 permet de continuer à stabiliser l'économie wallonne, de poursuivre le redéploiement mais non de le réaliser dans des délais raisonnables. Au rythme actuel, Giuseppe Pagano estimait lors de ce même exposé, fait avec Vincent Reuter, le 11 février 2013, à la tribune du Forum financier de la BNB à Namur, que les efforts structurels entamés par le gouvernement régional, et notamment les mesures phares des différents Plans Marshall sont de nature à permettre à la Wallonie un rattrapage non pas de la Flandre mais de la moyenne belge – qu'elle contribue à tirer vers le bas – aux environs de 2040, c'est-à-dire dans 26 ans, plus d'un quart de siècle ¹⁸. Avec un taux de croissance du PIB wallon de 4,4 % sur les années 2001 à 2011 contre 4 % en Flandre, des économistes sollicités par *La Libre* voyaient le rattrapage de cette région à l'horizon 2087, soit dans 73 ans ¹⁹. Même si le prospectiviste pourrait gloser sur ces logiques mécanistes nécessitant la formule "toutes choses étant égales par ailleurs", il est manifeste que ces constats sont intenable tant sur le plan social que sur le plan politique.

Nous devons donc impérativement considérer les voies d'une transformation accélérée.

Celle-ci passe assurément par une volonté de considérer, puis de surmonter, ce que l'exercice de prospective, mené en 2002-2003 avec la Direction de la Politique économique de l'Administration wallonne et l'Union wallonne des Entreprises, avait appelé *les tabous wallons*, ou ce que Christophe De Caevel a recensé comme les freins à l'industrialisation de la Wallonie dans un article de *Trends-Tendances* d'octobre 2014 ²⁰.

Faisant référence à ce texte et à des opinions qui y sont exprimées, je voudrais faire part de deux convictions qui sont les miennes depuis de nombreuses années et qui s'en distancient. La première, c'est que je me porte en faux contre l'idée que le Plan Marshall ait des effets limités sur l'activité économique. La deuxième est que je ne pense pas que l'on puisse

17 Conférence de Giuseppe Pagano au Forum financier à Namur, le 11 février 2013. - Philippe DESTATTE, *Les conditions d'un redéploiement de la Wallonie*, Blog PhD2050, Hour-en-Famenne, 16 février 2014, <https://phd2050.wordpress.com/2014/02/16/redeploiement/>.

18 Ph. DESTATTE, *Les conditions d'un redéploiement de la Wallonie*, Blog PhD2050, 16 février 2014, <http://phd2050.wordpress.com/2014/02/16/redeploiement/>

19 Frédéric CHARDON, *La Wallonie dépassera la Flandre en 2087*, dans *La Libre*, 16 mai 2013.

<http://www.lalibre.be/actu/belgique/la-wallonie-depassera-la-flandre-en-2087-51b8fce0e4b0de6db9ca9011>

20 Christophe DE CAEVEL, *Les cinq freins à la réindustrialisation de la Wallonie*, dans *Trends-Tendances*, 16 octobre 2014.

redéployer la Wallonie sans moyens financiers supplémentaires.

2.1. Les effets structurels des plans prioritaires wallons

Le Plan Marshall et principalement les pôles de compétitivité qui sont, avec *Creative Wallonia* et avec le programme NEXT sur l'économie circulaire, les clefs de voûte de sa stratégie, constituent aujourd'hui le cœur du système d'innovation du nouveau Paradigme industriel de la Wallonie. Produit des efforts menés depuis des décennies, les six pôles de compétitivité (BioWin, GreenWin, Logistics in Wallonia, Mecatech, SkyWin, Wagralim) constituent les fondations sur lesquelles les acteurs wallons pourront à terme transformer et rebâtir leur économie. Ils constituent l'interface de redéploiement en ce qu'ils plongent leurs racines dans les compétences scientifiques, technologiques et industrielles anciennes de la région et les nourrissent pour les transformer en secteurs nouveaux. Un des enjeux du Nouveau Paradigme industriel consiste bien en cette faculté d'ajouter de la connaissance et des savoirs, notamment numériques, dans les secteurs traditionnels pour les inscrire, surtout par la formation, dans le nouveau modèle en cours d'élaboration. L'exemple de l'entreprise AMOS (*Advanced Mechanical and Optical Systems*) est, à cet égard, très parlant. Fondée en 1983 sous le signe d'un partenariat entre les Ateliers de la Meuse et l'Institut d'Astrophysique de Liège, cette entreprise est passée d'un modèle purement industriel à un paradigme cognitif innovant et performant que décrivait déjà son patron, Bill Collin, au début des années 2000²¹.

On aurait tort toutefois de vouloir mesurer les pôles de compétitivité à l'aune de la création d'emplois à court terme, comme on a eu tort d'en faire un argument politique de campagne en essayant de les vendre à l'opinion comme des machines pourvoyeuses d'emplois. La vocation des pôles de compétitivité est autre. Dans la conception que nous en avons, en 2003 déjà, il s'agissait d'utiliser les entreprises et entrepreneurs champions de la Wallonie comme catalyseurs de réactions en chaîne autour de métiers ou de filières implantés et fructueux, donc d'induire des cercles vertueux, par effet boule de neige, autour de différents noyaux d'excellence existants. L'impact attendu était davantage la création d'entreprises nouvelles, ainsi que le développement d'une image de marque, d'une notoriété et d'une visibilité pour la Wallonie²². Henri Capron qui en a été l'artisan scientifique en 2005 leur avait donné quatre objectifs :

- susciter un processus de fertilisation croisée entre les différentes catégories d'acteurs ;
- régénérer le capital social en favorisant les synergies entre acteurs ;
- assurer une meilleure maîtrise du potentiel de développement ;
- placer la région sur la voie des régions apprenantes, avec comme finalité de stimuler sur un territoire, le dynamisme, la compétitivité et l'attractivité²³.

Ces rôles-là ont assurément été tenus. Et avec beaucoup de sérieux et de savoir-faire.

2.2. Le redéploiement de la Wallonie a besoin de moyens supplémentaires

Depuis le premier Contrat d'avenir pour la Wallonie, lancé en 2000 par Elio Di Rupo, j'ai à la fois la conviction que les politiques qui sont inscrites dans ces stratégies wallonnes sont qualitativement globalement adéquates en termes de choix de mesures et insuffisantes quantitativement, c'est-à-dire sur les moyens mobilisés. Ainsi, ces mesures s'appuient sur

21 Voir AMOS : http://www.amos.be/fr/a-propos-2&a-propos-d-amos_16.html.

22 Philippe DESTATTE et Pascale VAN DOREN dir., *Réflexion sur les politiques d'entreprises en Wallonie, Rapport final*, p. 13, Namur, Cabinet du Ministre de l'Economie et des PME de la Région wallonne, Direction générale de l'Economie et de l'Emploi, Direction des Politiques économiques du Ministère de la Région wallonne et Institut Destrée, Décembre 2003. http://www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie_Prospective/ProspEnWal_Rapport-final_2003-12-04.pdf.

23 Henri CAPRON, *Economie régionale urbaine, Notes de cours*, 2007. homepages.vub.ac.be/~hcpron/syleru2.ppt.

les marges financières disponibles qui leur sont affectées et qui sont de l'ordre de 5 à 7 % du budget régional et non sur les 80 ou 90 % du budget régional, comme devrait le faire un réel *business plan*²⁴.

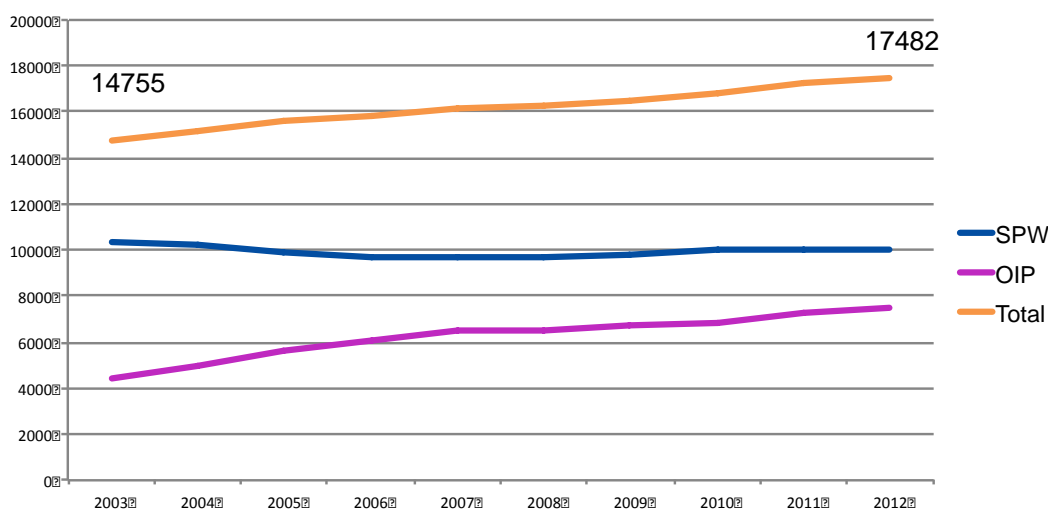
Ainsi, me paraît-il que le futur plan prioritaire wallon devrait investir une part du budget bien plus importante que les quelques centaines de millions d'euros annuels actuellement mobilisés. Et c'est d'autant plus vrai que, malgré les difficultés à la fois conjoncturelles et structurelles des finances publiques wallonnes, l'enveloppe des moyens régionaux s'est considérablement accrue avec les transferts du fédéral puisqu'elle passera - à la grosse louche - de moins de 8 milliards d'euros à plus de 13 milliards. Cette opération de mobilisation de moyens stratégiques nouveaux au profit du redéploiement wallon aurait l'avantage de réinterroger l'ensemble des politiques régionales. Ceux qui me connaissent savent que je reste frappé par la piste avancée par plusieurs administrateurs de l'UWE en 2003 lorsque, avec Didier Paquot et Pascale Van Doren, nous listions les tabous wallons à lever. Ces entrepreneurs affirmaient qu'ils étaient prêts à renoncer aux moyens dédiés par la Région wallonne aux politiques d'entreprises qui leur apparaissaient comme autant d'effets d'aubaine pour autant que le gouvernement wallon se saisisse des trois enjeux essentiels à leurs yeux qu'étaient le passage entre la recherche académique et la concrétisation de l'innovation dans l'entreprise, l'enseignement technique et professionnel ainsi que la mise à disposition de terrains industriels. C'est donc à plusieurs centaines de millions d'euros qu'ils étaient prêts à renoncer pour autant que ces moyens soient directement et clairement investis dans ces domaines-clefs. Tous les travaux que j'ai menés sur le terrain avec des entreprises, en particulier dans le Cœur du Hainaut, m'ont démontré la pertinence de ces constats.

Dans le même ordre d'idée, chacun a pu observer, à partir de ses compétences spécifiques, à quel point la Région wallonne avait développé, ces dernières années, une multitude de préoccupations dans des domaines qui semblent périphériques par rapport à ses métiers de base. La fonction publique wallonne s'est accrue de 18,4 % en passant de 2003 à 2012, de 14.755 à 17.482 emplois. Durant ces dix ans, le SPW est resté stable (de 10.360 à 10.036 agents) tandis que les OIP ont accru leur personnel en progressant de 4395 à 7446²⁵.

24 Philippe DESTATTE et Serge ROLAND, *Le Contrat d'avenir pour la Wallonie, Un essai de contractualisation pour une nouvelle gouvernance régionale (1999-2001)*, p. 58, Namur, Institut Destrée, Mars 2002, (Working Paper), 66 p.

25 *La fonction publique de la Région wallonne, Tableau de bord statistique de l'emploi public*, Namur, IWEPS, Avril 2009. - *Chiffres-clefs de la Wallonie*, n° 13, p. 212-213, Namur, IWEPS, Décembre 2013. - A noter que *L'emploi public en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles*, Namur, IWEPS, Mars 2015, p. 20 limite également son information à l'année 2012.

Evolution de la fonction publique de la Région wallonne nombre de fonctionnaires (2003-2012) au SPW & les OIP



	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
SPW	10360	10206	9894	9720	9688	9740	9750	9985	9966	10036
OIP	4395	5015	5678	6065	6468	6558	6770	6803	7302	7446
Total	14755	15221	15572	15785	16156	16298	16520	16788	17268	17482

Sources : IWEPS, 2009 & 12/2013

On peut dès lors s'interroger sur la possibilité - voire sur la nécessité - de resserrer son dispositif sur les compétences de base de l'Administration et d'y pourvoir, du reste, les postes de manière adéquate, ce qui est loin d'être le cas. La meilleure manière de procéder est certainement de laisser faire les instances du SPW, sur base du cahier des charges que constitue la Déclaration de Politique régionale.

Cet accroissement général de la fonction publique wallonne ne paraît pas toutefois la meilleure manière de répondre au déséquilibre depuis longtemps souligné entre les sphères marchandes productives et non productives en Wallonie. On se rappellera qu'un élément très important avait été apporté par la dynamique *La Wallonie au futur* en 1991, à l'initiative d'une équipe d'économistes qui avait travaillé sous la direction d'Albert Schleiper²⁶. Ils avaient mis en évidence un déficit d'environ 80.000 emplois, dans le secteur marchand productif. Ces emplois auraient dû se trouver dans le secteur marchand et ils n'y étaient pas. L'Union wallonne des Entreprises est à plusieurs reprises parvenue à des conclusions similaires. Or, 80.000 emplois c'est évidemment considérable.

Ces problématiques, on le voit, sont au centre des questions de l'accélération du redéploiement. Les analyses, qui ont été réalisées sur les choix budgétaires comparés entre la Flandre, Bruxelles et la Wallonie, font apparaître des stratégies qui, me semble-t-il, peuvent être réinterrogées, non seulement à l'aune des politiques de rigueur ou d'austérité, ce qui est le cas, mais aussi selon l'objectif de ce redéploiement. Comme l'indiquent les auteurs d'une étude récente du département de Politiques économiques de l'Université de Namur, il est essentiel d'examiner les choix *budgétaires à la lumière de leur impact potentiel*

²⁶ *La Wallonie au futur, Le défi de l'éducation*, p. 130sv, Charleroi, Institut Destrée, 1992. - Olivier MEUNIER, *Regard sur l'économie wallonne : une brève analyse des comptes régionaux 1995-2006*, Namur, IWEPS, 2008. <http://www.iweeps.be/sites/default/files/Breves3.pdf>.

sur la croissance et l'emploi. Or, tandis que les dépenses administratives et celles de la dette sont plus importantes en Wallonie qu'en Flandre, la recherche scientifique reste moins financée en Wallonie et à Bruxelles que dans le Nord. Néanmoins, la Wallonie affecte une plus grande proportion de ses dépenses publiques au domaine technologique, à l'expansion économique et à la formation professionnelle ²⁷.

Complémentaire à ces considérations générales, je reprendrai, comme annoncé en introduction, à titre d'enjeux stimulants à saisir, et en les reformulant, les cinq freins au développement wallon identifiés par Christophe De Caevel et les experts qu'il a sollicités :

- la croissance des entreprises (*Small n'est pas toujours beautiful*) ;
- la territorialisation des politiques (*le provincialisme*) ;
- la valorisation des recherches ;
- la gestion de l'espace ;
- l'enseignement technique et professionnel ("la main d'œuvre").

On constatera que les trois *tabous wallons* évoqués lors de la prospective des politiques d'entreprises en 2003, et dont le ministre de l'Economie et de la Recherche de l'époque n'avait pu se saisir, y sont toujours présents.

2.3. La croissance des entreprises

Je m'étendrai peu sur cet aspect que j'ai eu l'occasion de clarifier dans une analyse intitulée *Le Nouveau Paradigme industriel*, articulant les sociétés industrielles, la Révolution cognitive et le développement durable.

On sait que la croissance des entreprises, au delà de la moyenne de 9,3 personnes, constitue un enjeu par lui-même, bien après leur création. La diversification des PME et leur croissance par la valorisation de leur capital social constituent des pistes intéressantes à suivre. L'exemple du fournisseur d'énergie Lampiris est à cet égard intéressant. L'entreprise, créée par Bruno Venanzi, a lancé un programme intitulé *Lampiris Smart* en créant quatre outils : *Lampiris Wood*, *Lampirist Nest*, *Lampiris Isol* et *Lampiris Warm* ²⁸. Il s'agit pour l'entreprise liégeoise de valoriser son portefeuille de 800.000 clients en Belgique et 100.000 en France en développant des services nouveaux dans son environnement de métier.

Parallèlement, de nouvelles initiatives ont permis ces dernières années une mise en réseaux des entreprises, au delà des secteurs, ainsi que leur émergence dans un cadre wallon, au delà des organismes représentatifs comme l'Union wallonne des Entreprises, l'UCM, etc. Le rôle d'animation que constitue à cet égard le Cercle de Wallonie, avec ses différentes implantations à Liège, Belœil et Namur est un atout réel pour la Région.

Enfin, le développement d'un coaching de proximité et de niveau international, tel que nous l'avons imaginé dans la Prospective des Politiques d'Entreprises ²⁹ et tel que le remplissent des organismes régionaux comme l'AWEX, la SOWALFIN, certains invests, peuvent renforcer toute cette dynamique porteuse.

2.4. La territorialisation des politiques régionales

Plusieurs questions se cachent derrière le reproche de provincialisme qui est adressé aux

²⁷ Caroline PODGORNİK, Elodie LECUIVRE, Sébastien THONET et Robert DESCHAMPS, *Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets et des dépenses 2014 des entités fédérées*, Namur, Université de Namur, CERPE, Novembre 2014.

²⁸ <http://www.lampiris.be/fr/smart>.

²⁹ Philippe DESTATTE et Pascale VAN DOREN dir., *Réflexion sur les politiques d'entreprises en Wallonie...*
http://www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie_Prospective/ProspEnWal_Rapport-final_2003-12-04.pdf.

Wallons. D'une part, le fait pour des acteurs ou des entreprises de ne pas épouser la globalisation des économies et des marchés. Les efforts dans ce domaine, tant aux niveaux transfrontaliers qu'europpéen ou mondial ont été considérables et doivent être poursuivis. L'AWEX a déjà fait beaucoup. Le maillon le plus faible me paraît celui le plus facile à renforcer : le transfrontalier, où beaucoup reste à faire. Cet enjeu passe aussi par celui, beaucoup plus difficile, de la mobilité, qui est essentielle, et sur laquelle les Wallons ont manqué totalement d'ambitions. Ici, une vraie stratégie doit être réactivée, notamment dans le cadre de la révision du SDER ou de ce qu'il deviendra. D'autre part, vient la question de ce qu'on appelait les baronnies, de la guerre des bassins, etc. Même si tout le monde ne l'a pas encore compris, loin s'en faut, ce modèle est aujourd'hui dépassé. Si la Région wallonne et ses instruments de stimulation et de financement doivent garder un rôle de cohérence et de coordination, c'est bien au niveau territorial que les politiques d'entreprises doivent être menées et le sont d'ailleurs généralement. C'est dans cette proximité des acteurs autour des agences de développement, des invests, des universités, des centres de recherche, de formation et d'enseignement que doit se dessiner l'avenir économique de la Wallonie. C'est là que se construit l'environnement qui permettra aux entreprises de naître et de croître.

Il s'agit, à l'instar de ce qui se construit en France, de mettre en place un schéma stratégique territorial de développement économique et de l'innovation, en lien avec le processus de spécialisation intelligente de l'Union européenne³⁰. L'objectif n'est évidemment pas d'imposer aux territoires wallons une vision régionale ou nationale comme cela a été fait dans le cadre des Contrats de Projets Etat-Régions mais de négocier un contrat, sur base d'une coconstruction stratégique³¹. Les efforts de conceptualisation de Systèmes territoriaux d'Innovation, tels qu'enclenchés dans le Cœur du Hainaut, vont dans ce sens.

2.5. La valorisation des recherches

Objet de la préoccupation des pouvoirs publics wallons depuis les années 1970 - qui se souvient des centres de transposition créés par Guy Mathot comme ministre de la Région wallonne en 1978 ?³² -, la question de la valorisation des recherches reste majeure et difficile. Celle-ci ne se résume pas au nombre de brevets ou projets d'investissements issus des pôles de compétitivité. Il n'y a pas de réponse simple à la question posée par des industriels montois ou borains au fait que, malgré le fait qu'ils soient diplômés ingénieur civil polytechnicien ou de gestion de l'UMons, que celle-ci dispose de laboratoires de pointe, avec des chercheurs de qualité, que les fonds structurels ont permis de mettre en place des fleurons technologiques comme Multitel, Materia Nova, InisMa, Certech, etc., ces entrepreneurs ont parfois l'impression de vivre à 1000 kms de ces outils. Et ils le disent. Or, je ne pense vraiment pas que le monde académique regarde aujourd'hui les industriels de haut comme ce fut peut-être le cas jadis en certains endroits. Je pense que désormais ce monde scientifique est très ouvert et très attentif à ces questions d'entrepreneuriat, de transferts de technologies, de dynamique d'innovation. Toutes les universités ont mis en place des outils d'interface avec les entreprises. Des outils locaux et performants aident aussi à mettre de l'huile dans les rouages, comme les Maisons de l'Entreprise, les *Business Innovation Centres*, etc. dont les responsables ont souvent les pieds et les mains dans les deux mondes.

Globalisation européenne et mondiale, territorialisation et entrepreneuriat constituent désormais les trois horizons des universités de Wallonie dans un environnement composé d'entreprises en mutations constantes et de jeunes spin-off...

30 *Les Universités et l'innovation, agir pour l'économie et la société*, Proposition de la Conférence des Présidents des Universités françaises, 2014. http://www.cpu.fr/wp-content/uploads/2014/10/recommandation_140916_val-2.pdf.

31 *Les Contrats de Projet Etat-régions*, Enquête demandée par la Commission des Finances du Sénat, p. 23, Paris, Cour des Comptes, Juillet 2014.

32 Marnix BEYEN et Philippe DESTATTE, *Un autre pays...*, p. 231.

2.6. La gestion de l'espace

La gestion de l'espace est une question essentielle, non seulement pour organiser un vivre ensemble durable mais aussi pour stimuler le redéploiement économique d'une région qui a été profondément marquée par son effondrement industriel dans les années 1960 et 1970 et en garde encore trop les stigmates. Beaucoup de choses ont été faites mais il faut bien pouvoir reconnaître que, contrairement à nos voisins français, le rythme des investissements à la réhabilitation n'a pas toujours été - et n'est toujours pas - aussi soutenu.

Néanmoins, Christophe De Caevel ne semble pas avoir été bien informé lorsque, évoquant l'assainissement des friches par le Plan Marshall, il note qu'*au dernier recensement toutefois, seuls 3 ha sur les 194 recensés dans le plan avaient été dépollués et aucune activité économique n'y avait été réinstallée*³³.

Voici la situation des sites réhabilités fin octobre 2014, telle que communiquée par SPAQuE.

Sites réhabilités Plan Marshall - Situation 10/2014

Sites	ha	Projets
Tubize Plastics	3.7	« Tubize Côté Senne » construit par Equilis
CE Peronnes	0.5	Service des travaux adm. Communale
CE Amay	4.45	Rien
Barges	12.9	Base d'entraînement pour plongeurs, club de plongée
SAFEA	33	Projet ext. Garocentre (IDEA) + centrale photov. SPAQuE
UBELL	2.5	Maison de l'entreprise (IDEA), parking et cont. La Louvière
Boulonnerie Vercheval	0.14	Rien
Corderie Laurent	3	Biomasse
Huilerie Grisard	1.3	Projet logement et commerces,
Four Waroquier	12.5	Ecole de plongée, projet espace récréatif par la commune
Chimeuse Ouest	9	Projet ZAE (SPI), parc à conteneurs (Intradel)
Felon-Lange	1.7	Logements et commerces (Ville de Huy et SWL, en cours)
Cokerie Flémalle	7.5	Plateforme logistique trimodale (SPAQuE/Greg Transports)
Fonderie Léonard-Giot	5.6	Projet micro-zone activités économiques (IGRETEC)
CE Marchienne	10.1	Projet liaison routière ? (Grappe...)
NAM	6.5	Projet logements, commerces & centrale photov. SPAQuE
16 sites réhabilités	111,39	Projets réalisés sur 5 sites, en cours de réalisation sur 2 sites et à l'étude sur 8 sites

Source : SPAQuE, 31.10.2014

33 Christophe DE CAEVEL, *Les 5 freins à la réindustrialisation de la Wallonie*, dans *Trends-Tendances*, 16 octobre 2014.

Sites réhabilités Plan Marshall 2. vert Situation 10/2014

Sites	ha	Projets
Ateliers SNCB Mons	6	Centre de congrès (Ville, construction en cours), 2,2 ha Parking de la gare (Ville, construction en cours), 1,7 ha
La Martinoire	0,7	Logements (SWL construction en 2015), 2,1 ha Extension de la plateforme bimodale Charleroi Dry-Port
16 sites réhabilités	6,7	Un site avec 2 réaffectations en cours et une imminente

Source : SPAQuE, 31.10.2014

2.7. L'enseignement technique et professionnel

Comment aborder en quelques mots un dossier aussi essentiel, aussi complexe, aussi difficile ? Sans faire de long développement, je me limiterai à trois principes généraux, en rappelant qu'aucune solution ne sera simple.

D'abord, dire qu'une révolution, c'est-à-dire une mutation profonde et systémique, de l'enseignement est indispensable. Je persiste à croire que la régionalisation peut constituer la base, le catalyseur, le déclencheur de cette révolution.

Ensuite, il me paraît que seule une autonomie - pédagogique et de gestion - des établissements, avec une responsabilisation multi-réseaux par bassin peut permettre cette révolution. Cette autonomie peut être limitée dans le temps, à cinq ou dix ans, afin de permettre l'expérimentation, l'évaluation puis la généralisation éventuelle de bonnes pratiques. Qu'on ne me dise pas que nous risquons de sacrifier une génération : cela fait des décennies que nous en sacrifions.

Enfin, faisons des entreprises les premières partenaires de l'enseignement technique et professionnel. Nous avons tous à y gagner.

Conclusion : Une bifurcation pour mettre en route l'accélérateur de particules

Ce que la Wallonie doit trouver, c'est le chemin d'une nouvelle bifurcation. Celle-ci permettra d'optimiser son système régional d'innovation. Il s'agit en effet de permettre à la région de renforcer ses capacités d'innovation, d'anticipation, d'adaptation au changement rapide et global. C'est pourquoi, il est essentiel d'en mesurer les enjeux et la manière d'y répondre. A

nouveau, sans considérer par cette démarche qu'il n'existerait qu'un modèle unique, on peut mettre en évidence six enjeux d'un système régional d'apprentissage : l'extension et la professionnalisation des réseaux régionaux ; la construction d'une vision partagée du territoire ; la créativité pour produire de l'innovation ; la mobilisation du capital social ; la gouvernance des territoires ; la formation tout au long de la vie.

Ces défis, c'est-à-dire ces enjeux dont on se saisit, ne sont pas nouveaux. Nous les avons identifiés dès 2004 dans le cadre de la Mission Prospective Wallonie 21. Dix ans plus tard, nous gardons la même perception de deux Wallonie : celle qui se reconstruit, se diversifie et développe ses nouveaux pôles innovants et créatifs, et celle qui poursuit inéluctablement son affaissement. Dès lors, n'est-il pas nécessaire qu'on s'interroge - comme le fait, nous l'avons vu, le Ministre-Président wallon - sur les voies d'une transformation accélérée, c'est-à-dire qui permettrait d'activer une renaissance régionale dans des délais qui répondraient sans retard aux enjeux auxquels sont aussi confrontés la Belgique, l'Europe et le monde.

Avec Philippe Suinen, qui préside désormais l'Institut Destrée, je pense que l'assise économique de la Wallonie est désormais stabilisée grâce au plan Marshall et aux pôles de compétitivité. Au delà, l'ancien administrateur général de l'AWEX soulignait, dès février 2014, qu'il *faudrait à présent mettre en route « l'accélérateur de particules » pour concrétiser la relance. Cela passera*, disait-il à Edouard Delruelle à l'occasion des interviews de Zénobe 2, *par la créativité, l'innovation... et l'ouverture au monde sans être décomplexé : « La Wallonie a besoin de cours d'extraversion ! »*³⁴.

Cette ambition pourrait passer par trois choix stratégiques prioritaires.

1. Considérer que la volonté crée la confiance mais que l'imposture la fait perdre. Ce qui implique, qu'au delà de la méthode Coué, c'est-à-dire de tentative de prophétie autoréalisatrice, on dise plutôt la vérité à tous et à chacun. Les êtres volontaires ne peuvent être que des citoyennes et des citoyens conscients.

2. Faire en sorte que la pédagogie de l'action soit au centre de la responsabilité des élus. Comprendre pour expliquer le monde est leur tâche première. On ne peut mener une entreprise, une organisation ou une région à la réussite sans cueillir et fabriquer du sens. Aujourd'hui - faut-il le rappeler ? -, l'idéologie n'a plus cours. Mais le bien commun, l'intérêt général, les valeurs collectives, le pragmatisme et la cohérence du lien entre la trajectoire de l'individu et celle de la société tout entière, prévalent.

3. Faire prendre conscience que la seule réelle capacité de transformation économique est dans l'entreprise. Le premier changement de mentalité pour les Wallons, c'est de quitter le seul chemin du salariat. C'est de prendre l'initiative. Parallèlement, le succès des entrepreneurs wallons passe par des réformes de comportements et de structures, qui dès la famille, dès l'école, donnent envie de créer et d'entreprendre. L'objectif est de faire en sorte que chacune et chacun se voient comme un entrepreneur.

Les travaux du Collège régional de Prospective de Wallonie ont montré, à partir d'expériences et d'exemples concrets, que, pour renouer la confiance en l'avenir, il était nécessaire pour les Wallonnes et les Wallons de développer des comportements plus positifs au travers des cinq axes que constituent une réelle coopération entre acteurs différents, la volonté de sortir de son univers de référence, les stratégies proactives offensives, l'adhésion à l'éthique et aux lois de la société, la prise de conscience de l'intérêt d'un avenir commun.

C'est assurément surtout de ces Wallonnes et de ces Wallons qu'il faut attendre le renouveau. Ce n'est que d'eux qu'il viendra. Soyons-en sûrs.

34 Philippe SUINEN, dans Edouard DELRUELLE, *Un Pacte pour la Wallonie, Zénobe 2*, Février 2014, p. 29.